



## NOUVELLE GAMME D'EPI



Suite à une mise en test sur les chantiers des EPI et une évaluation avec un groupe de travail, une nouvelle gamme de lunettes et de protection auditive sera mise en place à partir du 01/04/2017 de manière standard sur les chantiers et sites :



Les **lunettes BOLLE (noir)** malgré leur étanchéité ne seront pas autorisées pour les opérations de meulage. Nous vous rappelons que le port des lunettes de sécurité est obligatoire de manière permanente sur tous les chantiers et sites. Les **lunettes intégrées au casque** seront maintenues et fournies sur demande.



Les **lunettes masque UVEX (orange)** sont obligatoires pour les opérations de meulage.

Pour les personnes avec des lunettes de vue, 2 paires de sur-lunettes seront disponibles en stock : **Les sur-lunettes Univet (Verte) et UVEX (Bleu)**.

Il vous est conseillé de les essayer au préalable pour choisir la bonne paire.

**Les lunettes intégrées au casque** ou encore **les lunettes masque UVEX (orange)** pourront être utilisées comme sur-lunette soit 4 solutions possibles.

Nous rappelons qu'à ce jour la mise en place de lunettes de sécurité adaptées à la vue n'est pas d'actualité dans la société.



**2 nouvelles protection Howard (bleu)** viendront remplacer les EPI actuellement en place. La **protection auditive Moldex (Violette)** sera maintenue et **les protections auditives avec arceau seront définitivement supprimées**. Nous vous rappelons que COTE ne fournit pas de protection type bouchon et que la mise en place des protections auditives moulées n'est pas d'actualité dans la société.



## GROUPE DE TRAVAIL « EPI » & INTERLOCUTEURS « EPI »



Suite à vos remontées d'information et aux retours du CHSCT, il a été décidé de créer un groupe de travail « EPI » en 2016.

**Composition :** Un salarié de chaque secteur d'activité, du Service Achats & Logistique, du Service QHSE et d'un membre du CHSCT.

### Objectif :

- Etudier, choisir les EPI les plus adaptés aux activités COTE tout en maintenant le niveau de protection adéquate et dans des conditions budgétaires raisonnablement possible pour la société.
- Définir les conditions des tests et tester les EPI sur les chantiers.
- Centraliser & synthétiser au sein de son secteur les remontées des salariés sur les EPI.
- Remonter au membre du groupe de travail EPI les remontées des salariés sur les EPI.
- Faire force de proposition sur les choix des EPI, leurs modalités d'utilisation et les pistes d'optimisation de ceux-ci.

Veuillez trouver, ci-dessous, vos interlocuteurs EPI auprès de qui nous vous demandons de vous retourner pour évoquer les points positifs et les points d'amélioration à apporter aux EPI :

- Services Supports : T. FAURE

- Agence Industrie Rhône-Alpes : P. CHABAL, C. VILLENEUVE.

- Agence hydraulique : D. CELLE

- Agence Grand Nord : F. HOSTELARD

- Agence Nucléaire : C. ALBERTO

- Agence Tertiaire : P. DA SILVA

- Atelier : J. PAPOZ

- CHSCT : En cours de ré-élection

Pour information, une prochaine réunion du groupe EPI aura lieu sur les casques et une autre réunion se tiendra sur le 2nd semestre 2017 pour faire un retour d'expérience de la nouvelle gamme d'EPI en place sur les lunettes et protections auditives.